



OTIP RAEO®

Règlements d'assurance vie et
invalidité collective du RAEO
125, promenade Northfield Ouest
CP 218
Waterloo ON N2J 3Z9

1.800.267.6847
www.raeo.com

Virement automatique de vos prestations d'invalidité Commode, sécuritaire, gratuit

Le virement automatique est un service commode, sécuritaire et **gratuit** qui permet de déposer vos prestations d'invalidité du RAEO directement dans un compte personnel à l'institution financière de votre choix. Il peut faciliter la gestion de vos finances et vous assurer que vous recevez votre argent à temps, sans perturbation de service ni délai de la poste.

Comment saurai-je qu'un dépôt a été effectué?

Le RAEO continuera de vous faire parvenir un relevé d'explication des prestations sur lequel paraîtront la date du dépôt et tout changement dans le montant des prestations. Les paiements sont portés au crédit de votre compte le jour de leur échéance ou avant (c.-à-d. le dernier jour du mois). Les versements payables un samedi ou un dimanche seront portés à votre compte le vendredi.

Qu'arrive-t-il si je change de compte bancaire?

Il vous suffit d'aviser le service des règlements d'assurance vie et invalidité collective du RAEO par écrit de ce changement, en n'oubliant pas d'inclure votre numéro de dossier d'invalidité. Annexe un chèque marqué « NUL » à l'avis ou indiquez votre numéro de compte ainsi que le nom et l'adresse de votre nouvelle institution bancaire.

Pour vous inscrire au service de virement automatique du RAEO, il vous suffit de remplir le formulaire qui suit et de le poster à l'adresse indiquée ci-dessus ou de l'envoyer par télécopie confidentielle au 519-888-6712 ou au 1-877-205-6847.

Autorisation pour virement automatique

Assurance invalidité de longue durée

Écrire en lettres moulées

Numéro de police	Nom du membre assuré	Numéro de dossier
------------------	----------------------	-------------------

Je demande par la présente au RAEO de déposer mes prestations d'invalidité dans le compte indiqué ci-dessous et je l'autorise à le faire. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit. Je reconnais que je dois aviser le service des règlements d'assurance vie et invalidité collective du RAEO par écrit si je change de compte ou le ferme.

Veuillez déposer mes prestations d'invalidité dans le compte indiqué ci-dessous à compter du _____ .
(jj/mm/aaaa)

Annexer un chèque portant la mention « NUL » ou demander les coordonnées bancaires à votre institution financière.

Nom de l'institution financière	Numéro d'institution	Numéro de succursale	Numéro de compte
Adresse de la succursale		Nom du(des) titulaire(s) de compte	
Ville	Province	Code postal	

Date

Signature du membre assuré

Signature(s) du(des) titulaire(s) de compte
(si autre que le membre assuré)

Nous conserverons vos données bancaires en lieu sûr et les utiliserons pour dépos

Remarque : Établissements au Canada seulement